

## Encore une Catastrophe causée par les poudres à bord d'un curassé à Toulon

### Nombreux blessés

Toulon, 26 juin. — Un accident a eu lieu sur le « Jules Michelet » au cours des exercices de tir effectués entre les apprenants canonniers du Tourville, du Jules Michelet, du Requin et d'Entrecasteaux.

Le canonnier Goliath a recueilli les blessés et les transports l'hôpital de Saint-Mandrier.

L'accident serait dû à l'explosion d'une pièce.

**Les blessés seraient au nombre d'une vingtaine**

Toulon, 26 juin. — La préfecture maritime n'a pas encore pu recevoir de l'école de canonnage des renseignements précisant comment a eu lieu l'accident du « Jules Michelet ».

Le matin est très violent et la mer est houleuse.

Le transfert des blessés des Salins-d'Hères à Saint-Mandrier s'est effectué péniblement.

Il n'y a pas de morts, mais le nombre des blessés est d'une vingtaine.

Les blessés sont ramenés par le « Goliath » et le « Requin ».

(Voir la suite en Dernière Heure)

### Le Circuit de Dieppe

#### La deuxième journée

##### Le français Boillot gagne

##### le Grand-Prix de l'A.C.F.

Dieppe, 26 juin. — Il fait un temps atroce ce matin. Le pluie est diluvienne.

A six heures, vingt-deux voitures prennent le départ de trois en trente secondes.

Bruce Brown, le vainqueur de la veille, a été disqualifié, ayant été forcée de faire de l'essence deux fois pendant le quatrième tour, ce qui est interdit formellement par le règlement.

Un pont d'Anjou, une voiture conduite par Page s'est retournée. Le pilote et son mécanicien sont indemnes.

**L'arrivée — Boillot se classe premier — 1.540 kilomètres en 13 h. 58 m.**

Dieppe, 26 juin. — Wagner passe premier ligne d'arrivée courant les 1.540 kilomètres en 14 h. 11' 2" cinquièmes et faisant une moyenne de 108 kilomètres trois cents mètres.

Boillot est bientôt signalé dans la ligne opposée. Il marche à une allure folle et rapide en vitesse lâchant son volant et agitant ses mains. Le public l'ovationne follement. Il couvre les 20 tours (1.540 kilomètres) en 13 h. 58' 2" trois cinquièmes et gagne le grand prix de l'Automobile-Club de France.

Le public fait une ovation indescriptible à Boillot et la musique a joué la « Marseillaise ».

Rigal termine troisième en 14 h. 39' 34". Resta termine quatrième en 14 h. 39' 51" quatre cinquièmes.

Rigal gagne la coupe de l'« Auto », Resta le classe second dans cette coupe.

Termine ensuite Bruce-Brown en 14 h. 28' 13" et quatre cinquièmes ; Christiaens en 16 h. 25 m. 38 sec quatre cinquièmes ; Medinger, en 15 h. 59 m. 41 s. deux cinquièmes.

**Classement du Grand-Prix**

Dieppe, 26 juin. — Le classement officiel du Grand Prix de l'Automobile-Club de France est le suivant :

1er, Boillot, en 13 h. 58 m. 2 sec. trois cinquièmes.

2e, E. Wagner (sur pneu Michelin), en 14 h. 11' 2" cinquièmes.

3e, E. Bruce-Brown, (sur pneu Michelin), en 14 h. 28 m. 13 sec quatre cinquièmes.

4e, E. Rigal, (sur pneu Michelin), en 14 h. 39' 34" quatre cinquièmes.

5e, E. Resta, (sur pneu Michelin), en 14 h. 39' 51" quatre cinquièmes.

6e, E. Medinger (sur pneu Michelin), en 15 h. 59 m. 41 sec. deux cinquièmes.

7e, Christiaens (sur pneu Michelin), en 16 h. 25 m. 38 sec. trois cinquièmes.

### La Coupe de l'Auto

Voilà fini le classement officiel pour la coupe de l'« Auto » :

1er, Rigal (sur pneu Michelin), en 14 h. 39' 34" trois cinquièmes.

2e, Resta (sur pneu Michelin) en 14 h. 39' 51" quatre cinquièmes.

3e, Medinger (sur pneu Michelin) en 15 h. 59 m. 41 sec. deux cinquièmes.

Triomphe éclatant pour Michelin. Comme en le voit, la célèbre marque de pneumatiques emporte la « Coupe de l'Auto » avec Rigal 1er et Resta 2e, et se classe aux premiers rangs dans le Grand Prix.

## DANS LA REGION

### A LILLE

#### UNE HISTOIRE ROCAMBOLESQUE

LA MYSTERIEUSE ARMOIRE A GLACE. — COMMENT ON PINCE UN VOLEUR. — UNE FUITE PAR LES TOITS. — REPIÈCE...

Une commère, Mme Luyt, demeurant 98, rue Boucher-de-Pentem, constatait dimanche matin, sans cependant réussir à en découvrir le ou les auteurs, que des volos étaient commis chez elle.

Le 30 mai un fui avait dérobé 40 francs, le 1er juin une somme de 23 francs, et, par la suite, un sac au dessous de Malines d'une valeur de 325 francs.

Cette singulière, c'était toujours d'une armoire à glace où ils avaient été enfermés que disparaissaient les objets où l'argent volés. Ayons que cette armoire se trouvait dans le salon d'essayer de la comtesse.

Mme Luyt soupçonna d'abord son personnel, mais une surveillance assidue, quoique discrète, la fit se rendre à l'idée que ce n'était pas de ce côté qu'il fallait chercher.

### LE PIEGE A VOLERE

Désespérant de pouvoir jamais démasquer le cambrioleur, Mme Luyt raconta cette affaire à son père. Celui-ci, fat malo, jura de prendre le volant au gré. Aussitôt il se mit à l'ouvrage.

A l'intérieur de l'armoire à glace, Mme Luyt

installa un grand plat de porcelaine rempli de ferraille puis, à l'aide d'une cordelette, il relia ce plat à la serrure intérieure du meuble dont la porte fut refermée.

Or, hier matin, Mme Luyt recevait la visite d'un jeune homme de 17 ans, André Lamblin, demeurant chez ses parents, 43, rue Camille-Demoulin.

Ce jeune homme employé chez un négociant en dentelles de Lille, chez lequel la couturière prend des fournitures, venait comme à coutume rechercher des modèles qui avaient été soumis à cette dernière.

Ces modèles ne sont pas ici, mais je vais les chercher, déclara Mme Luyt, et ce disait elle en sortant le plateau d'essayer où elle se trouvait pour passer dans une pièce voisine.

A peine déposée sa tasse d'essayer, un épouvantable fracas. Tout semblant le jeune Lamblin, selon sa peu favorable habitude, le visage écarlate, se précipita vers l'armoire à glace. Il proteste de son innocence mais mis en sa présence, les enfants victimes de ses agissements ont maintenu leurs déclarations de la façon la plus formelle préparé par M. Luyt.

A vertu du bruit, la couturière revint sur ses pas. Profitant de l'absence de Lamblin, elle l'enferma dans son salon et fit prévenir la police.

### UNE PERQUISITION MOUVEMENTEE

Conduis au poste du 5<sup>e</sup> arrondissement, le voleur fut interrogé par M. Martin, commissaire de police, et confronté ensuite avec son patron, M. G..., qui l'eût également sans vergogne accusé.

À la suite de cette confrontation, M. Martin, toutefois, nota une perquisition au domicile de l'accusé.

En compagnie de ce dernier, gardé à vue par les agents de sûreté Boucley et Werquin, le magistrat se rendit donc, vers dix heures du matin, au 42 de la rue Camille-Demoulin.

En présence de l'accusé, libéré de tous liens, ainsi que l'exige la loi, on souilla les meubles de la maison. Cette opération fut exécessivement fructueuse. C'est ainsi que l'on découvrit chez Lamblin pour environ 1.000 francs.

Martin continua ses investigations, lorsque l'accusé, prisonnier, qui se trouvait assis sur une chaise, leva d'un bond bras et poing.

Les assistants voulurent alors lynchier le jeune apache. Deux gendarmes arrivèrent plusieurs amis de Lamblin pour empêcher son arrestation qui fut quand même opérée.

Rouzeré fut d'abord conduit à son domicile, mais la profondeur d'un moment d'inattention, il s'enfuit.

On se mit aussitôt à sa poursuite. Le tuyard, en chemise, traversa le canal de Bourbourg à la nage. On parvint finalement à le saisir dans une grange à Armbouts-Capron.

Le fermier prêta un pantalon au prisonnier qui fut ainsi déshabillé et à la gendarmerie puis au Parquet de Dunkerque.

Mouvement et complicité

### A HAUBOURDIN

Potet Émilie, 37 ans, professeur de danse à Lille; Vivier Amélie, femme Dequenne, 43 ans, accusée d'avoir, à la mi-janvier 1912, à Assoyez placé sur la voie de chemin de fer une pierre obstruant la circulation pour empêcher le passage des convois ou les faire sortir de la voie.

Meier Clotis, 16 ans, journalier à Boussois, accusé d'avoir, le 20 janvier 1912, à Assoyez placé sur la voie de chemin de fer une pierre obstruant la circulation pour empêcher le passage des convois ou les faire sortir de la voie.

On attend toujours l'audience de l'assassinat du « Jules-Michelet ».

### A HAUBOURDIN

Toujours, 26 juin. — L'accident du « Jules-Michelet » dépasse encore en gravité l'importance que lui donnaient les dernières informations venues des Salins-d'Hères.

Le NOMBRE DES VICTIMES SERAIT DE 25, DONT TROIS OFFICIERS, ET PLUSIEURS BLESSÉS SERAIENT MOUANTS.

On attend toujours, sur les circonstances de l'accident, des renseignements qui ne seront connus qu'à l'arrivée des victimes et des officiers qui les accompagnent à Saint-Mandrier.

### INJURES A L'ARMEE

Eugène Cholot, 24 ans, typographe à Harponnes, accusé d'avoir à Aulicq, le 21 décembre 1911, tenté à la Maison du Peuple des propos diffamatoires envers l'armée.

### BANQUROUTE FRAUDULEUSE

Arthur Vandercornet, 42 ans, sujet belge, ancien commerçant à Anzin.

### A SAINT-OMER

L'assassinat de Saint-Léger devant la Cour d'Assises du Pas-de-Calais

### Peugnet, l'assassin de la boulangère est condamné aux travaux forcés à perpétuité

Il fut comparu devant la Cour d'assises le 26 juin, qui le 10 juillet 1910 accusa Mme Legrand, boulangère à Saint-Léger (Pas-de-Calais).

Rappelons dans quelles circonstances fut commis ce crime qui provoqua dans la région une profonde émotion.

### Un crime sauvage

Le dimanche 10 juillet 1910, vers midi et demi plusieurs personnes étaient présentées à la boulangerie Legrand à Saint-Léger, futur surprise de trouver les portes fermées. A leur appel, M. Legrand parut à une fenêtre et déclara qu'on ne donnait pas de pain, parce qu'il se femme avait été assassinée. Il demanda qu'en prévint le maire de la commune, ajoutant qu'il était inutile d'appeler un médecin. Cédant à l'insistance de la foule, il ouvrit la porte de sa maison, et on trouva dans le fournil de la boulangerie étendu à terre, le corps de l'infirmière boulangerie. La tête était complètement tranchée et tenait plus au fond que par les vertèbres cervicales.

L'assassin fut frappé avec une sauvagerie inouïe : M. Legrand déclara qu'une somme de 2.500 francs avait été enlevée.

Le 27 juillet, le cambrioleur fut arrêté et reconnu par deux heures.

Le 28 juillet, le cambrioleur fut arrêté et reconnu par deux heures.

Le 29 juillet, le cambrioleur fut arrêté et reconnu par deux heures.

Le 30 juillet, le cambrioleur fut arrêté et reconnu par deux heures.

Le 31 juillet, le cambrioleur fut arrêté et reconnu par deux heures.

Le 31 juillet, le cambrioleur fut arrêté et reconnu par deux heures.

Le 31 juillet, le cambrioleur fut arrêté et reconnu par deux heures.

Le 31 juillet, le cambrioleur fut arrêté et reconnu par deux heures.

Le 31 juillet, le cambrioleur fut arrêté et reconnu par deux heures.

Le 31 juillet, le cambrioleur fut arrêté et reconnu par deux heures.

Le 31 juillet, le cambrioleur fut arrêté et reconnu par deux heures.

Le 31 juillet, le cambrioleur fut arrêté et reconnu par deux heures.

Le 31 juillet, le cambrioleur fut arrêté et reconnu par deux heures.

Le 31 juillet, le cambrioleur fut arrêté et reconnu par deux heures.

Le 31 juillet, le cambrioleur fut arrêté et reconnu par deux heures.

Le 31 juillet, le cambrioleur fut arrêté et reconnu par deux heures.

Le 31 juillet, le cambrioleur fut arrêté et reconnu par deux heures.

Le 31 juillet, le cambrioleur fut arrêté et reconnu par deux heures.

Le 31 juillet, le cambrioleur fut arrêté et reconnu par deux heures.

Le 31 juillet, le cambrioleur fut arrêté et reconnu par deux heures.

Le 31 juillet, le cambrioleur fut arrêté et reconnu par deux heures.

Le 31 juillet, le cambrioleur fut arrêté et reconnu par deux heures.

Le 31 juillet, le cambrioleur fut arrêté et reconnu par deux heures.

Le 31 juillet, le cambrioleur fut arrêté et reconnu par deux heures.

Le 31 juillet, le cambrioleur fut arrêté et reconnu par deux heures.

Le 31 juillet, le cambrioleur fut arrêté et reconnu par deux heures.

Le 31 juillet, le cambrioleur fut arrêté et reconnu par deux heures.